



SERVICE GUICHET UNIQUE

Commune de Peypin 2022/2023

LETTRE EXPLICATIVE : INSCRIPTION FAMILLE

(À CONSERVER)

La Mairie de Peypin a mis en place **un Guichet Unique** pour vous permettre **d'inscrire vos enfants, de modifier vos inscriptions et de payer** les différents services : la Restauration scolaire, le Périscolaire, les Mercredis et les Vacances scolaires.

Téléphone du Guichet Unique : 04 42 82 55 67 – Email : guichetuniquepeypin@gmail.com

Ce dossier doit être **impérativement déposé en mairie** pour toute nouvelle inscription.

Le Règlement Intérieur « Enfance Jeunesse » est à votre disposition sur le site de la Mairie (peypin.fr)

« La fiche d'Inscription au Guichet Unique » est à remplir par famille (recto/verso)

« La fiche enfant » est à remplir par enfant (recto/verso)

LA RESTAURATION, LE PERISCOLAIRE ET LES MERCREDIS

Les inscriptions se font POUR L'ANNEE sur la **fiche INSCRIPTION FAMILLE**.

Il est possible de MODIFIER LES RESERVATIONS sur le PORTAIL CITOYEN

AVANT LE 25 DE CHAQUE MOIS POUR LE MOIS SUIVANT,

SINON LA FACTURATION SE FERA SUR L'INSCRIPTION ANNUELLE

LES VACANCES SCOLAIRES

Les inscriptions aux vacances scolaires s'effectueront sur le Portail Citoyen aux périodes indiquées au dos de ce document, **la réservation entraîne la facturation.**

PAIEMENT après la facturation :

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :



- Par prélèvement automatique (RIB à fournir à l'inscription)
- Payable en ligne via le portail citoyen avant la date d'échéance de la facture
- Payable au Guichet Unique :
 - Carte Bancaire
 - Chèque
 - Cesu

Ordre pour vos paiements par chèque :

Pour le PERISCOLAIRE :

REGIE REC ALSH PERISCOLAIRE

Pour les MERCREDIS :

REGIE REC ALSH MERCREDIS

Pour les VACANCES :

REGIE REC ALSH VACANCES

Pour les REPAS :

REGIE REC DROITS DE REPAS

Pour les ACTIVITES SPORTIVES MUNICIPALES :

REGIE REC ACTIVITES SPORTIVES MUNICIPALES PEYPIN

RECTO/VERSO

**Durant l'année scolaire,
MERCİ DE VERIFIER REGULIEREMENT LES POINTAGES, LES FACTURES
et de mettre à jour vos données, sur le portail citoyen, si changements.**

Il est important de fournir la liste des pièces ci-dessous et de bien indiquer de manière lisible votre mail pour une meilleure communication.

PIECES A FOURNIR

- Le jugement de divorce ou convention homologuée
 - 1 RIB pour les prélèvements (si option choisie)
 - 1 photo pour fiche enfant
 - Attestation d'assurance scolaire
- Attestation d'assurance de responsabilité civile et accident
- Photocopie du carnet de santé (pages des vaccinations)



Pour les enfants présentant un problème de santé ou d'allergie, le signaler au Directeur et prendre dès maintenant un rendez vous avec le médecin spécialiste pour établir le PAI dès le mois de septembre.

à conserver!

RESERVATIONS DES VACANCES

Vacances de Toussaint	: les réservations s'effectueront du 12 au 25/09/2022
Vacances de Noël	: les réservations s'effectueront du 07 au 20/11/2022
Vacances de février	: les réservations s'effectueront du 02 au 15/01/2023
Vacances de Pâques	: les réservations s'effectueront du 06 au 19/03/2023
Vacances d'été	: les réservations s'effectueront du 15 au 28/05/2023



1ère INSCRIPTION FICHE ENFANT

Commune de Peypin 2022/2023

Une fiche par enfant

NOM et Prénom de l'ENFANT:

Date de naissance : Fille ou Garçon

Adresse

	Parent 1	Parent 2
Nom de famille		
Prénom		
Tel domicile		
Portable		
Tel professionnel		
Email		
Adresse :		

Je soussigné (e) parent de l'enfant,

déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et autorise la structure à prendre toutes les mesures (hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Signature du ou des parents (précédée de la mention « lu et approuvé »)

LES INSCRIPTIONS ANNUELLES pour le périscolaire (soir) et le mercredi se font sur la **FICHE 1^{ère} INSCRIPTION FAMILLE** Guichet Unique

LE PORTAIL CITOYEN vous permet de modifier vos réservations IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 25 DE CHAQUE MOIS POUR LE MOIS SUIVANT, PASSÉ CETTE DATE LES RÉSERVATIONS SERONT FACTURÉES.

RESERVATIONS DES VACANCES

Vacances de Toussaint : les réservations s'effectueront du 12 au 25/09/2022

Vacances de Noël : les réservations s'effectueront du 07 au 20/11/2022

Vacances de février : les réservations s'effectueront du 02 au 15/01/2023

Vacances de Pâques : les réservations s'effectueront du 06 au 19/03/2023

Vacances d'été : les réservations s'effectueront du 15 au 28/05/2023

RECTO / VERSO

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou au certificat de vaccination)

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Dernier rappel	Vaccins recommandés	Oui	Non	Dernier rappel
Diphtérie				Hépatite B			
Tétanos				Rubéole			
Poliomyélite				Coqueluche			
Ou DT polio				Autres			
Ou Tétracoq							
BCG							

Joindre un certificat de contre-indication du vaccin dans le cas où l'enfant n'a pas été immunisé

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

<i>Rubéole</i>	<i>Varicelle</i>	<i>Angine</i>	<i>Scarlatine</i>	<i>Coqueluche</i>
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<i>Otite</i>	<i>Rougeole</i>	<i>Oreillons</i>	<i>Rhumatisme articulaire aigu</i>	
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Allergies : médicamenteuses : oui non

asthme : oui non

alimentaires : oui non

autres : oui non

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir:

Indiquer les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation)

en précisant les dates et les précautions à prendre :

RECOMMANDATIONS UTILES

Préciser si l'enfant porte des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires etc.

Docteur traitant : Nom : Téléphone :

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE :

J'autorise

Les prises de photos/vidéos et leur diffusion sous toutes formes à des fins représentatives des activités.

Je n'autorise pas

AUTORISATION DE SORTIE :

Autres personnes autorisées à récupérer mon enfant (n° téléphone) :

J'autorise

Je n'autorise pas

SIGNATURE :



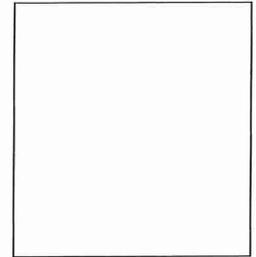
Peypin

FICHE 1^{ère} INSCRIPTION

GUICHET UNIQUE

Commune de Peypin 2022/2023

Une fiche par famille



NOM et Prénom de(s) l'ENFANT(S) :

1er Parent

Nom : Prénom :
Tél domicile : Tél portable :
Tél professionnel : Email :
Adresse :

2ème Parent

Nom : Prénom :
Tél domicile : Tél portable :
Tél professionnel : Email :
Adresse (si différente du 1^{er} parent):

Situation familiale

Marié Séparé Divorcé Concubin Pacsé Veuf Célibataire Union libre
Si séparé :

garde alternée garde exclusive (à préciser avec jugement)

Adresse complète de la résidence des enfants :

Numéro Allocataire CAF rattaché à l'enfant :

Vous nous autorisez à chercher votre quotient familial sur CAFPRO OUI NON

Numéro Sécurité Sociale rattaché aux enfants :

Renseignements médicaux :

PAI (Projet d'Accueil Personnalisé): oui non

Allergies connues :

Nom et N° Police d'Assurance :

Paiements : Merci de mettre une seule croix par service pour vos choix de paiement

	Prélèvement automatique		Carte Bancaire en ligne		Chèques		Cesu	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Restauration scolaire								
Périscolaire								
Mercredi								
Vacances								

Par le biais du portail citoyen, des informations sur les loisirs et manifestations seront diffusées

Je soussigné (e) responsable légal des enfants atteste avoir pris connaissance du Règlement intérieur du Guichet Unique consultable sur le site « peypin.fr ».

Signature du ou des parents

